

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le seize octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Molinet, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 10 octobre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_106 - GEMAPI CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ACTION A31 " DIAGNOSTIC DES PETITS AFFLUENTS DIRECTS DE LA LOIRE " DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL PLAINE ALLUVIALE DE LA PLAINE AUVERGNO-BOURGUIGNONNE

Les conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) de l'Allier et de la Bourgogne accompagnés financièrement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ont porté sur la période 2018-2021 la phase de préfiguration d'un Contrat Territorial sur le territoire de la Plaine Alluviale de la Loire Auvergno-Bourguignonne.

Ce contrat territorial est un outil contractuel et financier proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour tendre vers le bon état des masses d'eau défini par la Directive Cadre Européenne de l'Eau.

Il s'agit d'un programme pluriannuel sur 2 fois 3 ans, issu d'un état des lieux précis, puis de feuilles de route déclinées sous forme d'actions portées par différents maîtres d'ouvrages.

L'ensemble des EPCI concernés par ce Contrat Territorial ont délibéré pour confier le portage de l'animation à l'EPTB Loire (délibération du 11 avril 2022 prise par la Communauté de Communes Le Grand Charolais).

Ce Contrat Territorial est donc entré en vigueur à compter de 2022 pour une première phase d'actions et de travaux pour la période de 2022-2024.

Dans le cadre de ce Contrat Territorial, une action nommée A31 « diagnostic des petits affluents directs de la Loire » concerne le territoire du Grand Charolais pour l'affluent de la Loire nommé le Sarroux qui se situe sur la commune de La Motte-Saint-Jean.

Cette action permettra un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique (écoulements, état des berges, continuité, annexes hydrauliques) et de définir des actions de restauration à mettre en œuvre. De plus, un inventaire de la population d'écrevisses à pattes blanches sera effectué sur le ruisseau du Sarroux.

Pour réaliser cette action, l'EPTB Loire est désigné en qualité de maître d'ouvrage et s'engage à porter cette action et à réaliser toutes les démarches associées et nécessaires sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus. Dans ce cadre-là, l'EPTB Loire réalise les dépôts de dossiers de subventions, la consultation et le choix de l'entreprise pour réaliser cette étude et assurer le pilotage de cette action avec un suivi technique et financier.

Le coût global de l'action s'élève à 106 875,60 euros TTC avec le plan de financement suivant :

- 53 437,80 euros de l'Agence de l'Eau (soit 50%)
- 32 062,68 euros de crédits européens FEDER Loire (soit 30%)
- 21 375,12 euros de cofinancement des collectivités (soit 20%)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Suite à ce plan de financement, il resterait à la charge de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, le montant de 946,91 euros ou 2 367,29 euros si le FEDER ne participe pas au financement conformément à la répartition financière entre les différentes collectivités présentée dans la convention annexée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L.2125-1,

Vu la délibération du 11 avril 2022 adoptée par le Conseil de communauté confiant le portage de l'animation du Contrat Territorial à l'EPTB Loire,

Vu le projet de convention de financement pour l'action A31 « diagnostic des petits affluents directs de la Loire », dans le cadre du Contrat Territorial de la Plaine Alluviale de la Loire Auvergn-Bourguignonne,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 septembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 02 octobre 2023,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et de Daniel BERAUD,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'approuver les termes de la convention de financement pour l'action A31 « diagnostic des petits affluents directs de la Loire », dans le cadre du contrat territorial de la Plaine Alluviale de la Loire Auvergn-Bourguignonne,**
- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 60	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Annie BOISSARD à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gérald GORDAT, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Christian LAROCHE, Céline BIJON, Thierry DESJOURS, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 16 octobre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais